

« Il est important d'avoir des rêves assez grands pour ne pas les perdre de vue lorsqu'on les poursuit » (Oscar Wilde)

Bonjour à vous, membres de l'Alliance des associations de retraités,

L'année 2015 est bel et bien amorcée; déjà, l'hiver tire à sa fin même si les normales de saison au niveau température n'ont pas été souvent au rendez-vous ces deux derniers mois, mais ... le printemps s'en vient. Les membres du Conseil d'administration se joignent à moi pour souhaiter à toutes les femmes de nos associations une excellente journée du 8 mars.

Mariette Gélinas, présidente AAR.

Sujets traités dans cet Info Alliance :

- 1- 8 mars : journée internationale des femmes
- 2- Dossier retraite
- 3- Nous avons lu pour vous
- 4- Assemblée générale : 19 mai 2014
- 5- Informations

1- 8 mars 2015 : journée internationale des femmes

FEMMES EN MARCHÉ POUR L'ÉGALITÉ



Le Collectif 8 mars, Huguette Latulippe /Promotion inc. Illustration : Virginie Egger

Journée idéale pour réfléchir sur nos acquis, pour établir des bilans des luttes passées, pour se mobiliser, être ensemble, être solidaires.

« Les ciseaux représentent les coupes du gouvernement du Québec tant dans les services publics que dans les programmes sociaux. Or, les femmes sont majoritairement les travailleuses et les usagères de ces services et programmes. C'est pourquoi les mesures

d'austérité les touchent directement à plus d'un titre. Par le « bâton de la parole », les femmes s'opposent à l'action gouvernementale qui saccage tous les gains obtenus par leurs luttes ».

2- Dossier retraite

Des événements importants ont eu lieu fin janvier et février. Le GTAR, groupe de travail des associations de retraités, mis sur pied par l'Alliance des Associations de Retraités en 2006, s'est réuni le 27 janvier pour mettre au point quelques actions afin de faire avancer le dossier retraite, particulièrement en ce qui a trait à la protection du pouvoir d'achat des membres et à la représentation des personnes retraitées au sein du Conseil d'administration et des comités retraite de la CARRA. Il faut mentionner que nous avons plusieurs raisons d'échanger entre nous et tenter de voir les visées du gouvernement avec l'adoption du projet de Loi 3 portant sur la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées des municipalités le 4 décembre 2014 et le dépôt des offres patronales aux employés de l'État le 15 décembre 2014.

Une conférence de presse à laquelle ont été invités les représentantes et représentants du GTAR s'est donc tenue le 9 février 2015, à Québec. Vous retrouvez en fichier ci-joint le communiqué émis lors de cette conférence de presse. Nous avons aussi souligné lors de cette conférence que nous allons demander une rencontre avec le président du Conseil du trésor, le ministre Martin Coiteux. Le même jour, M. Coiteux interrogé par les journalistes mentionnait vouloir nous rencontrer le 23 février.

Grâce aux démarches de Dominic Provost (AREQ) et Martin Lanouette (AQRP), conseillers en communication, plusieurs médias étaient présents en ce beau lundi du 9 février. Il y eut des reportages et des articles : en voici quelques-uns :

- Les retraités veulent se faire entendre, Marc-André Gagnon, www.journaldequebec.com, 2015-02-09
- Les retraités du secteur public montent au front pour défendre leurs acquis, <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2015/02/09/002>
- Les retraités du secteur public au front pour défendre leurs acquis, <http://www.lapresse.ca/actualites/2015/02/09/01-4842607>
- Des retraités demandent une rencontre avec le ministre Coiteux, Pierre Michaud, L'Avantage, qc.ca, Rimouski, Mont-Joli
- Les retraités du secteur public montent au front pour défendre leurs acquis, Presse Canadienne, les affaires, 2015-02-10
- Les retraités du secteur public montent au front, Martin Ouellet, La Presse Canadienne, 2015-02-09
- Les retraités du secteur public prêt à défendre leurs acquis, Martin Ouellet, La Presse canadienne à Québec, <http://ledevoir.com/politique/quebec/431344>, 2015-02-10
- Les retraités au front pour leurs acquis, Martin Ouellet, La Voix de l'Est et Le Nouvelliste, 10 février 2015.

Les trois porte-parole (Pierre-Paul Côté, président de l'AREQ, Donald Tremblay, président de l'AQRP et Mariette Gélinas, présidente de l'AAR) se sont donc rencontrés le 16 février en compagnie des deux directions générales : Lise Legault de

l'AREQ et Gabriel Pinard de l'AQRP accompagnés des deux conseillers : Dominic Provost (AREQ) et Martin Lanouette (AQRP) pour préparer adéquatement cette rencontre. Et, le 23 février, les trois porte-parole rencontrent le ministre Coiteux accompagné de Isabelle Mignault, directrice de cabinet et de Isabelle Marcotte, directrice des régimes collectifs (comité du RRPE). Les sujets abordés sont semblables à ceux présentés à la conférence de presse du 9 février 2015.

Et, le 5 mars, les membres du Conseil d'administration de l'AAR, se rencontraient pour faire le point sur le dossier, réviser le plan d'action et préparer l'Assemblée générale du 19 mai.

3- Nous avons lu pour vous

Nous vous invitons à prendre connaissance des articles cités dans le dossier retraite, si vous ne l'avez pas déjà fait. Cela vous donnera de bons éléments d'information sur la conférence de presse du 9 février dernier.

L'Aut' Journal, Bulletin de l'observatoire de retraite, 22 janvier 2015, <http://www.lautjournal.info/default.aspx?page=3> On y présente le 2^e bulletin de recherche sur la retraite lancé par l'IRÉC (Institut de recherche en économie contemporaine), « édition consacrée aux enseignements de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (projet de Loi 3 devenu Loi 15). La Loi sur les régimes de retraite municipaux constitue une attaque sans précédent contre les droits fondamentaux des participants actifs et retraités. La loi vise tous les régimes municipaux, même les régimes capitalisés à plus de 100% et met fin à la protection légale aux droits acquis des actifs et des retraités, a déclaré Michel Lizée, un des auteurs qui a collaboré à ce numéro »... « Même si la raison officielle de son adoption est d'assurer la pérennité des régimes, la loi vise également les régimes qui n'ont pas de problèmes. Il y a deux exceptions : la Municipalité de Baie-James et le régime de retraite des élus municipaux... »

Le Bulletin de la retraite présenté par l'Observatoire de la retraite, numéro 1, novembre 2014. On y retrouve des articles touchant *Le modèle québécois de retraite : comprendre pour mieux agir collectivement*; *Les mythes de la retraite* avec en sous-titre *Les régimes publics sont uniquement pour les pauvres; une veille internationale* où l'on réfère à la France, aux États-Unis, à la Suède, à la Suisse et au Danemark, sans oublier les *ressources documentaires*. Vous pouvez lire le bulletin sur le site de l'IRÉC à www.irec.net

Le Bulletin de la retraite présenté par l'Observatoire de la retraite, numéro 3, février 2015. On y traite entre autres du *RREGOP : une logique financière particulière*. Robert Poirier retrace *l'historique du RREGOP*, décrit ce régime à prestations déterminées comme « un mécanisme d'épargne où ce sont les paramètres de prestations qui sont déterminés en premier, suivi de l'estimation des cotisations nécessaires à leur paiement. » L'auteur aborde aussi le *partage des coûts au RREGOP* et présente *Le financement par le FARR : une logique financière particulière*.

Sous la section *Les mythes de la retraite : Des mesures doivent être prises immédiatement pour assurer la pérennité du RREGOP*, Mario Labbé fait état des propositions patronales du 15 décembre du gouvernement Couillard :

- hausse de l'âge de retraite sans réduction actuarielle de 60 à 62 ans
- augmentation de la réduction actuarielle applicable pour une retraite anticipée de 4% à 7,2% par année
- calcul du salaire moyen sur 8 ans au lieu de 5 ans
- discussions en 2017 en vue de rendre l'indexation des rentes, conditionnelle. Il démontre aussi, à l'aide d'un tableau que l'avenir du RREGOP n'est pas compromis et que les mesures drastiques et immédiates ne sont pas nécessaires. La Caisse des personnes participant au RREGOP est en bonne santé : le taux de capitalisation étant de 95,8% en 2013! On peut maintenant consulter les bulletins mensuels à www.observatoireretraite.ca

Les porte-parole du GTAR rencontrent le président du Conseil du trésor, 24 février 2015. Site de l'AREQ (communiqué). Vous retrouvez aussi une photo des 3 porte-parole du GTAR, prise par Lise Legault. <http://areq.qc.net>

RPPE : Sur le site « Alliance des cadres de l'État », on retrouve, au 6 février 2015, qu'il y a Statu quo pour le RRPE jusqu'au 31 décembre 2016.

« **D'ici le 31 décembre 2016, l'entente** temporaire, conclue en décembre 2011, et les paramètres actuels **du RRPE** continuent de s'appliquer tels quels

- Admissibilité à la retraite : 55 ans
- Admissibilité à la retraite sans pénalité actuarielle :
 - Âge 60 ans **ou** - Facteur 90 (âge (minimum 55 ans) + années de service)
- Pénalité actuarielle : 4 % par année d'anticipation
- Calcul de la rente : salaire moyen des 3 meilleures années

Soulignons que cette entente permet de limiter la hausse du taux de cotisation des participants pour 5 ans, tout en évitant le sous-financement du RRPE.

4- Assemblée générale AAR : 19 mai 2015.

-L'Assemblée générale de l'Alliance des associations de retraités (AAR) se tiendra mardi le 19 mai 2015 à Drummondville. Des précisions vous seront transmises dès que possible concernant l'endroit exact et la conférence.

09 :30 à 10 :00 Accueil et inscription

10 :00 Assemblée générale

1. Bienvenue et présentation de l'ordre du jour
2. Conférence
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 27 mai 2014
4. Rapport de la présidente
5. Rapport du trésorier

6. Dossier retraite : plan d'action
 7. Informations diverses
 8. Élections : 4 postes sont en élection. *Mariette Gélinas, Monique Larouche, Ghislain Gauthier et Jules H. Sauvé terminent un mandat.*
 9. Période de questions
 10. Levée de l'assemblée
- *Note : Dîner commun, sur place, aux frais des participants.

Préinscription à l'Assemblée générale 2015

Aux présidentes et présidents des diverses associations : veuillez faire parvenir les noms des personnes présentes de votre association à l'Assemblée générale du 19 mai 2015, **d'ici le 5 mai 2015**

Par courriel : mariettegelinas@videotron.ca

Par la poste : 3064 rue du Valley Inn, Trois-Rivières, G8V 2C4

Par téléphone : 819-379-1995

Élections :

Selon nos Statuts et Règlements, quatre (4) personnes viennent en élection cette année. Les membres en règle de l'Alliance intéressés doivent soumettre leur candidature à André Goulet au plus tard le 5 mai 2015 à l'adresse de l'Alliance : André Goulet, AAR, 3064 rue du Valley Inn, Trois-Rivières, G8V 2C4 ou par courriel à l'attention d'André Goulet (mariettegelinas@videotron.ca) ou par télécopieur : 819-379-0767. (Un Bulletin de candidature est joint dans le fichier annexé : *AAR élections bulletin de mise en candidature*).

Voici les articles 4.04, 4.05 et 4.11 concernant les élections :

4.04 Éligibilité :

Seuls les représentants d'une association qui est membre en règle de l'Alliance depuis au moins trente (30) jours de calendrier sont éligibles à un poste d'administrateur. Les administrateurs dont le mandat prend fin sont rééligibles. Les membres associés ne sont pas éligibles à un poste d'administrateur.

4.05 Élection :

Des élections, pour les postes vacants d'administrateurs, se tiennent à chaque année à l'assemblée générale annuelle. Les administrateurs y sont élus par et parmi les représentants des associations membres actifs en règle.

Dans le cas où il y a plus de candidats que le nombre de postes d'administrateurs à combler, l'élection se fait par scrutin secret à la majorité simple.

Dans le cas où le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de postes d'administrateurs à combler, les candidats sont élus par acclamation. Le conseil d'administration comble les postes laissés vacants.

Dans le cas d'égalité de votes pour le dernier candidat à élire, le président d'élection peut déposer un vote prépondérant ou peut demander un second scrutin.

Le président sortant agit à titre de président d'élection sauf s'il est lui-même candidat. Dans ce cas, l'assemblée désigne un président d'élection.

4.11 Procédure d'élection et mise en candidature :

Le Conseil d'administration établit par résolution les règles et la procédure électorale pour l'élection des administrateurs qui a lieu à l'assemblée annuelle des membres.

Tout représentant qui répond aux critères d'éligibilité de l'article 4.04 et qui veut poser sa candidature, doit le faire par écrit à l'adresse connue de l'Alliance, au moins sept (7) jours de calendrier avant la date de l'assemblée générale annuelle.

Note : Vous retrouverez le texte entier des Statuts et Règlements, sur le site de l'Alliance, sous la rubrique Règlements : www.alliancedesassociationsderetraites.org

Cotisation pour l'année 2015 :

La plupart des Associations ont acquitté la cotisation annuelle pour l'année 2014. Merci!

Rappelons selon l'article 2.05 des Statuts et règlements que « la dite cotisation est due au 1^{er} janvier de chaque année et doit être acquittée avant le 1^{er} mars de la même année ». Nous comptons sur vous pour faire parvenir la dite cotisation au trésorier de l'AAR si ce n'est pas fait (vous avez reçu une lettre d'André Gagnon, trésorier à ce sujet). Merci!

Le paiement de la cotisation, avant le 19 avril (30 jours avant l'AG, article 4.04) est encore plus important si vous avez l'intention de présenter une candidate ou un candidat.

5. Informations

-Mars est le mois de la nutrition.

-Semaine de l'action bénévole 2015, du 12 au 18 avril. Le thème québécois est : *Le bénévolat, un geste gratuit, un impact collectif*. Voici un extrait du communiqué de presse de la Fédération des centres d'action bénévole du Québec (FCABQ) du 7 décembre 2014 concernant la promotion des bénévoles : « Le bénévole, en faisant le choix libre et volontaire d'aider autrui par un geste gratuit, de donner généreusement de son temps, de ses compétences et de son énergie, ainsi qu'en participant activement dans sa communauté, génère des impacts très positifs tant pour lui-même que pour l'ensemble de la collectivité. Ces gestes singuliers permettent de favoriser le développement personnel et le rayonnement collectif, tout en contribuant à l'émergence d'une conscience sociale pour la prise en charge du milieu par le milieu. Pour en savoir plus sur la Semaine de l'action bénévole 2015, visitez le site internet de la FCABQ au www.fcabq.org ou sa page Facebook.

-Arnaques : prévention de la fraude. Dans certaines arnaques ce sont les personnes âgées qui sont directement visées et qui perdent des avoirs accumulés. Ne soyons pas dupes et vérifions les demandes d'argent (*pour soi-disant aider nos enfants ou nos petits-enfants supposément mal pris*) avant d'y accéder. Nos émotions, notre désir d'aider peuvent nous jouer des tours. Vigilance! car des fraudeurs veulent notre bien!

Ministère de la Famille : Le 20 octobre dernier, M. Christian Barrette était nommé sous-ministre adjoint aux Aînés en remplacement de Mme Catherine Ferembach.

Selon la missive de la sous-ministre Mme Line Bérubé, M. Barrette a déjà œuvré au Ministère de la Famille de 2009 à 2012, à titre de sous-ministre adjoint à la Direction générale des politiques.

Mme Ferembach relève de nouveaux défis dans ses nouvelles fonctions de sous-ministre associée au Secrétariat à la condition féminine du ministère de la Justice.

-Le prochain numéro d'Info Alliance devrait paraître en juin 2015 après l'Assemblée générale de l'AAR à moins d'informations importantes. Si vous avez des communications, des textes à nous faire connaître, il serait apprécié de recevoir le tout pour le 10 juin à mariettegelinas@videotron.ca Merci de votre intérêt et de votre collaboration.